

Circulaire d'information n° 658

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration 19 & 20 octobre 2024 Noisy-le-Grand

Destinataires : Membres du Comité Directeur, Présidents des Comités Régionaux & Départementaux, Responsables Arbitres de région, Cadres Techniques Régionaux et Fédéraux, Personnel F.F.T.A.	Votants : CAILLOT Valérie ; CHESSE Jean ; CLEROY Jean-Michel ; DEFRENCE DE TERSANT Thierry ; DAUMAS Michel ; FREUND Geneviève (le samedi) ; GLAIZE Evelyne ; MOURONVALLE Xavier ; OHLMANN Dominique ; PEZET Christophe ; PELLEN Catherine ; ROLAND Edwige ; SALAUN LE BAUT Monique ; SALIOU Dominique ; GUINGOUAIN Gérard, LANGRY Maurice ; PETITJEAN Jacques, PERNOT Clara ; MEGRET Julien ; FERRIOU Carole
Rapporteur : Benoit RAVIER Date de remise : 23/10/2024 Date de diffusion : 08/11/2024	Invités non-votants : BINON Benoit, RAVIER Benoit. Absent(s) excusé(s) : NAGLIERI Thomas ; ALBANO Georges ; TERRIER Constance ; FAURE Philippe ; BOISSADY Laurent ; DEFRENCE DE TERSANT Thierry (le dimanche) ; FREUND Geneviève (le dimanche)

Sommaire

1.	DECISIONS FEDERALES – PRESENTATION DES MOTIONS	1
2.	PROPOS INTRODUCTIFS ET INFORMATIONS DU PRESIDENT	2
3.	LES MOTIONS PROPOSEES AU COMITE DIRECTEUR.....	4
4.	INFORMATIONS DE LA DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE	7
5.	FINANCES.....	7
6.	INFORMATIONS/DEBATS	8

Les débats

Le Conseil d'administration s'est tenu les 19 & 20 octobre 2024 en présentiel après avoir été convoqué. Le quorum est constaté. Le conseil d'administration peut valablement délibérer.

1. DECISIONS FEDERALES – PRESENTATION DES MOTIONS

Motions d'ordre réglementaire préparées par les Commissions ou le bureau de la fédération

2024_31_ADMIN	Validation de la circulaire 654 du dernier comité directeur	adoptée
2024_32_TRAD	Modalités de qualification au Championnat de France BEURSAULT	adoptée
2024_33_PARCOURS	Duels dans les championnats Elite – Mise en cohérence avec le règlement international (Tir 3D)	adoptée
2024_34_PARCOURS	Duels dans les championnats Elite – Mise en cohérence avec le règlement international (Tir Campagne)	adoptée
2024_35_PARCOURS	Ouverture Arc droit et arc chasse U15/U18 jusqu'au niveau régional	reportée
2024_36_PARCOURS	Date du championnat de France de tir Nature	adoptée

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration 19 & 20 octobre 2024 Noisy-le-Grand

2. PROPOS INTRODUCTIFS ET INFORMATIONS DU PRESIDENT

- 18ème Codir de la mandature. Suite à la réforme statutaire de mars 2023, cette instance a désormais une nouvelle appellation : le Conseil d'administration.
- Une seule liste a été déposée et validée dans le cadre de la prochaine assemblée générale élective. L'enjeu va être le taux de participation pour cette première AGE avec un vote des clubs à 100%. Il n'y a donc plus de grands électeurs.
- Remerciements pour les élus qui arrivent à la fin de leur investissement bénévole au niveau national :
 - Gérard GUINGOUAIN
 - Maurice LANGRY
 - Georges ALBANO
 - Jacques PETITJEAN
 - Constance TERRIER
 - Thierry DEFRENCE DE TERSANT
 - Catherine PELLEN
 - Dominique OHLMANN
 - Michel DAUMAS
 - Philippe FAURE

2.1 Activités fédérales

Siège fédéral

- La construction d'immeubles à usages d'habitation à l'arrière va commencer mi-novembre ; il y aura donc un impact pendant de nombreux mois en contrebas de la copropriété.
- Arrivée de Madame Nathalie PLOMION sur le poste de l'accueil ;

Les licences

Pour mémoire la saison 2024 : 77 151 licences.

La saison 2025 : 70 258 (au 17 octobre) soit près de 9 295 licences supplémentaires par rapport à la même date en 2023.

La journée nationale du sport scolaire

Sur Paris, à la halle Carpentier le 18 septembre. Présence des clubs du CD 75 pour animer le Tir à l'Arc.

Les rendez-vous du Président

- Entretien avec le directeur technique du comité olympique de Tahiti :
Prise de contact avec quelques fédérations sur un éventuel conventionnement entre fédérations.
- Entretien avec la secrétaire générale de la Nouvelle-Calédonie :
 - Présentation de la situation sur place.
 - En attente de leur besoin en arc pour reprendre une activité.
- Échange avec la nouvelle présidente de la fédération de Char à Voile
- Conseil d'administration de la SOLIDEO

Les derniers championnats de France

- Tir TAE élite (Riom)
- Tir en campagne par équipe de clubs (Rennes)
- Tir 3D par équipes de clubs (Ardin)
- Tir beursault (Saint Maximin)

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration 19 & 20 octobre 2024 Noisy-le-Grand

Point sur le Run Archery Tour.

Les compétitions internationales

- Le championnat du monde de tir en Campagne
- Le championnat du monde de tir 3D
- La coupe d'Europe des Clubs
- La coupe d'Europe de Run Archery

Équipementier fédéral

La fédération a reçu plusieurs offres. Une première sélection a été faite par le groupe de travail chargé de ce dossier, qui a demandé à deux marques d'affiner leurs propositions. Une décision sera prise avant la fin de l'année civile.

2.2 CNOSF/CPSF

2.2.1 CA du CNOSF

- Parade des Champions Défilé sur les Champs-Elysées le 14 septembre ;
- Candidature à la Présidence du CIO de M. David LAPPARTIENT (élection le 21 mars lors de la 143e session du CIO) ;
- Premier bilan des Jeux Olympiques 2024
 - o Bilan sportif record (64 médailles, 168 médaillés uniques issus de 22 fédérations ; 1ère nation européenne en classement et volume de médailles ; 5^{ème} nation mondiale au tableau des médailles)
 - o Couverture médiatique record durant les Jeux (50h de direct quotidien sur France TV ; 99% des 15-24 ans, des actifs, des hommes et des femmes ont suivi les JO sur France TV) ; Audience record sur les réseaux sociaux (Equipe FRA : TOP 5 des CNO avec le plus d'engagement, 378,89M impressions, +388k abonnés ; France Olympique : 21,2M impressions, +68,8k abonnés) ;
- Club France : Succès organisationnel et succès populaire avec 610 000 visiteurs uniques en période OLY et 225 000 en période PARA ; Succès sportif avec la promotion inédite du sport, des sportifs (diffusion sur écrans géants ; 40 000m² extérieurs avec 190 activités sportives proposées ; files d'attente sur tous les ateliers sportifs). Succès institutionnel avec la présence d'une majeure partie des populations invitées par le CNOSF (notamment mouvement sportif, gouvernement, famille internationale) ;
- Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'Hiver de 2030 des Alpes Françaises 2030 avec l'attribution à l'occasion de la 142e Session du CIO le 24 juillet : réception de la garantie financière le 2 octobre 2024 et constitution du COJOP avant le 24 décembre 2024.
- Date de l'Assemblée générale 2025 du CNOSF : jeudi 19 juin 2025
- Annonce par plusieurs partenaires japonais du CIO de leur souhait de ne pas poursuivre leur engagement (Toyota ; Bridgestone ; Panasonic) avec notamment un impact sur le CNOSF et les fédérations bénéficiant du dispositif Toyota (fin de la contrepartie financière pour les fédérations apposant un autocollant identifiant le partenariat et nécessité de retirer les autocollants au 1er janvier 2025) dont bénéficiait la FFTA.
- Remise d'un exemplaire de la torche aux fédérations.

2.3 Ministère des sports

2.3.1 Nouveau Ministre

Nomination du nouveau gouvernement et entrée en fonction de Gil AVEROUS, Ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie Associative.

2.4 Conseil d'Administration

Le prochain Conseil d'administration se déroulera le 8 décembre 2024.

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration 19 & 20 octobre 2024 Noisy-le-Grand

3. LES MOTIONS PROPOSEES AU COMITE DIRECTEUR

3.1. ADM - Approbation de la circulaire n° 648

Le procès-verbal du comité directeur en date du 19 et 20 juin 2024 et publié dans la circulaire d'information n° 654 est adopté. (Cf. [Motion 2024_31_ADMIN](#)).

La circulaire est adoptée à l'unanimité des votants (20 votants).

3.2. TRAD - Modalités de qualification au Championnat de France BEURSAULT

L'article C.5.1.1 des règlements généraux a soulevé une interprétation comme étant l'obligation de participer à un championnat départemental ou régional pour se qualifier au Championnat de France. Il est donc proposé d'harmoniser les termes entre les articles C.5.1.1. des règlements généraux et C.5.8.1 du règlement du tir BEURSAULT (Cf. [Motion 2024_32_TRAD](#)).

La motion est adoptée à l'unanimité des votants (20 votants).

3.3. PARCOURS – Tir 3D – Modification du règlement

La motion propose la mise en cohérence avec le format international (changement en 2024 des rounds en tableau de matchs) concernant les duels dans les championnats ELITE (Cf. [Motion 2024_33_PARCOURS](#)). Une précision est ajoutée en séance à la motion avec une précision sur les phases éliminatoires.

La motion est adoptée à l'unanimité des votants (20 votants).

3.4. PARCOURS – Tir en campagne - Modification du règlement

La motion propose la mise en cohérence avec le format international (changement en 2024 des rounds en tableau de matchs) concernant les duels dans les championnats ELITE (Cf. [Motion 2024_34_PARCOURS](#)).

La motion est adoptée à l'unanimité des votants (20 votants).

3.5. PARCOURS – Tir Nature/Tir 3D – Arc droit et Arc chasse pour les catégories jeunes

La pratique de l'arc droit et de l'arc chasse se développe chez les jeunes mais jusqu'à présent aucune compétition ne leur est ouverte. La commission Parcours, demande l'ouverture des compétitions jusqu'au niveau régional pour la catégorie U15 (regroupement U13 et U15) et pour la catégorie U18. Cette demande concerne le tir Nature et le tir 3D. Ces catégories seront ouvertes jusqu'au championnat régional. Le tir en équipe en international intègre maintenant un arc chasse, l'ouverture aux jeunes archers permettra d'avoir plus d'archers pour les sélections futures. (Cf. [Motion 2024_35_PARCOURS](#)).

La motion est reportée au CA de 2025.

3.6. PARCOURS – Date du championnat de France de Tir Nature

La motion (Cf. [Motion 2024_36_PARCOURS](#)) vise à identifier les dates du championnat de France de Tir Nature dans le règlement sportif.

En séance l'article C.1.1 est réservé. Il n'y aura donc plus de date imposée dans le règlement sportif.

La motion est adoptée à la majorité des votants (20 votants, 19 pour et 1 abstention).

4. BILAN OLYMPIADE 2020/2024

4.1 Retour sur les JOP 2024

Le Président revient sur plusieurs points en marge des JOP :

- Le soutien au haut-niveau (par le fonds P2024) concrétisé par deux médailles aux Jeux Olympiques ;
- L'organisation des répliques ;
- La visibilité exceptionnelle grâce aux Jeux à Paris et au site de pratique aux Invalides ;
- Les volontaires de la Coupe du monde qui ont participé aux JOP ;
- Les NTO (arbitres nationaux) avec la parité ;
- Les Archifolies et le club France ;
- Les relais collectifs ;

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration 19 & 20 octobre 2024 Noisy-le-Grand

- La gestion de la billetterie populaire de l'Etat ;
- Les animations en marge des JOP ;
- La présence de nombreux institutionnels pour voir du tir à l'arc ;

4.2 Premier bilan du Président sur l'Olympiade

- Le club, organe central de la Fédération
 - Évolution des applications informatiques (extranet fédéral, boutique fédéral)
 - Lancement des travaux pour dynamiser l'espace licencie.
 - Nomination d'une Vice-présidente chargée du suivi des relations avec les clubs
 - Continuité du processus de labellisation avec les référents régionaux & départementaux.
- Les effectifs
 - L'Olympiade a été traversée par une crise sanitaire, puis par une crise économique.
 - Chute significative en 2021 puis reprise de notre courbe de croissance pour arriver avant les JOP à 77 159 licences, soit à moins de 100 licences de notre record.
 - Nos actions en direction des féminines se sont concrétisées par une augmentation de 4,4%, pour être aujourd'hui à un taux de 36% des féminines ;
- L'offre sportive et d'animation
 - Ajout de la mixité dans l'offre sportive
 - Philosophie sur les quotas et les regroupements dans toutes les disciplines,
 - Intégration des Barebow en indoor.
 - Réécriture des règlements sportifs pour en avoir une lecture plus fluide et mise en place d'une conformité avec les règlements internationaux.
 - Pendant la pandémie, mise en place de challenge à distance, de compétitions virtuelles, pour animer notre réseau,
 - Modification de la filière de la D1.
 - Pour les parcours, un nouveau format des épreuves par équipe, avec les mixtes.
 - Mise à disposition de matériels dans le cadre de l'héritage des coupes du monde. Les résultats sont assurés par l'équipe fédérale.
 - Nouveau format du tir nature.
 - Développement du trophée pro-first en tir en campagne.
 - Le trophée des mixtes a été pérennisé avec une participation plus large.
 - La mise en place en version test du Festiv'arc, regroupant l'ensemble des pratiques, de loisirs ou de compétitions.
 - Le Beursault, a également fait sa mutation avec les tirs de bouquet et le championnat de France.
 - Association de la commission de l'outre-mer aux projets. Réflexion sur une coupe d'OM. Intervention de cadres et d'arbitres pour assurer des formations sur les territoires.
 - Formation CQP animateur en Guyane.
 - Mise en place de 3 groupes de réflexion sur le run Archery, son évolution, les attentes des pratiquants, le développement en milieu scolaire.
 - Développement d'une application de gestion des résultats sur lanseo.
- L'offre aux jeunes licenciés
 - Une enquête a été menée. Les conclusions seront disponibles fin 2024 pour les futurs programmes.
 - Pour les compétitions, un alignement sur les appellations à l'international
 - L'ETAF ne correspond plus aux objectifs fédéraux, une réflexion est en cours.
- Les équipements
 - Le plan 50 salles a conduit à la réalisation de salles spécifiques.
- Les nouvelles pratiques
 - Le comité de veille a poursuivi ses travaux sur le 3D en salle, ainsi que sur les pratiques E-Sport
 - Création de fiches d'animations pour les clubs.
- Les Comités Départementaux et Régionaux
 - Accompagnement des services fédéraux
 - Changement de gouvernance

Circulaire d'information n° 658

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration 19 & 20 octobre 2024 Noisy-le-Grand

- Plusieurs réunions des Présidents ont eu lieu. Un groupe a été créé pour leur laisser l'initiative des thématiques qu'ils souhaitent voir aborder. Un groupe de communication WhatsApp est à leur disposition.
- **Les actions en milieu scolaire et universitaire**
 - Signatures des conventions USEP et UNSS en 2021
 - Poursuite des actions de formation, de support des championnats, d'échanges avec ces fédérations.
 - Une nouvelle convention avec la FFSU devrait être signée prochainement.
 - Dans le cadre de la coupe du monde, il a été mis en place des actions avec les écoles de Paris,. Nous avons accueilli des scolaires sur l'évènement.
 - Participation aux Gymnasiades.
- **Le sport santé - Sport sur ordonnance**
 - Les changements d'orientation ministériels ont impacté la poursuite des actions, dont celle de la formation.
 - La pratique du Fit'Archery est valorisée lors d'événements nationaux.
- **Les formations**
 - Création de la formation « d'encadrant » pour répondre aux besoins des clubs, et reconnaître les bénévoles qui s'engagent au quotidien dans leur structure.
 - Reconduction de l'habilitation Qualiopi (certificat AFNOR) pour l'organisme de formation professionnelle.
 - Multiples formations CQP animateurs.
 - Formation DEJEPS revue et adaptée avec des modules à distance.
 - Le CQP technicien a été retiré du catalogue par les partenaires sociaux.
 - Début de la rénovation de la formation et de l'examen d'arbitre.
 - Reprise de la formation du « jeune arbitre ».
 - Préparation pour la fonction d'arbitre continental, accompagnement des candidats.
 - Préparation des arbitres pour la coupe du monde.
- **L'emploi**
 - Création d'un poste administratif pour assurer le service emploi auprès des structures.
 - Mise en place d'un plan emploi après une étude. Création de 13 postes dans les clubs en 2 ans !
 - Assurer une veille juridique sur le territoire sur les aides à disposition.
- **Le haut niveau**
 - La création du fond « Paris 2024 » a permis d'anticiper les besoins de la préparation des JOP.
 - Assurer des conventionnements avec différents partenaires.
 - Recruter un expert, en la personne d'un entraîneur Coréen, Monsieur OH.
 - Mettre en place un plan Paris 2024, avec un groupe resserre après 2 étapes de sélection.
 - Participer aux championnats internationaux de toutes les disciplines, malgré un désengagement de l'Etat sur les aides apportées, autre que la discipline olympique.
 - Conventionner avec des instituts de recherche pour améliorer la performance.
- **L'international**
 - Assurer une continuité du plan mis en place en 2018 pour assurer une représentativité dans les instances de la World Archery (5 membres) et la World Archery Europe (4 membres).
 - Réalisation des 3 manches de la coupe du monde.
- **Nos valeurs, notre tradition, notre Ethique**
 - La valorisation de notre patrimoine culturel avec le concours des plus beaux jeux d'arcs.
 - Mise en place d'un délégué technique sur le bouquet provincial.
 - Modification du règlement du tir Beursault, des qualifications au championnat de France.
 - Le traitement des affaires de violences de tous types, la mise en place de process pour faciliter les saisines fédérales
 - Assurer le traitement des dossiers des comités régionaux qui n'ont pas de commission de discipline.
- **(R)évolution du numérique et des outils**

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration 19 & 20 octobre 2024 Noisy-le-Grand

- Déploiement des webinaires pour apporter un support à nos licenciés.
- Changement des applications informatiques.
- Réalisation du cahier des charges de l'espace licencié, avec une meilleure ergonomie, qui sera le « passeport » numérique de l'archer.
- Assurer un suivi du développement de Result'arc.
- Mettre en place les modules des disciplines sous lanseo.
- **L'évolution réglementaire, nos fonctionnements**
 - Les textes fédéraux ont été revus (statuts, RI, etc..). Mise en place d'une commission.
 - Mise en place des processus pour assurer la nouvelle procédure d'élection de 2024, dont le code électoral.
- **La para-archerie, présent et avenir**
 - La délégation a été acquise en avril 2022.
 - Rédaction du manuel des classificateurs, d'un module pour les formations fédérales.
 - Mis à jour des textes réglementaires (sportif, championnats, classificateurs, guide des équipements).
 - Création d'une commission des classificateurs.
 - Accompagnement des athlètes pour la préparation des Jeux paralympiques.
- **Le siège fédéral**
 - La vie de la fédération, de ses collaborateurs, a conduit à des mouvements.
 - La mise en place du projet fédéral, la réponse aux exigences ministérielles, nous ont conduits à recruter de nouveaux collaborateurs. Ce qui a permis une réorganisation en personnel, et physique de nos services.
 - Le recrutement d'une juriste a été une nécessité pour accompagner nos services.

5. INFORMATIONS DE LA DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE

5.1 Bilan olympiade 2021/2024 : PPF et haut-niveau

Le DTN fait un bilan global auprès des administrateurs :

- Sur le bilan sportif des JOP ;
- Sur le bilan de la saison pour les différentes disciplines, armes et catégories (adultes et jeunes) ; Une évolution des résultats et de la progression de la France est mise en perspective sur plusieurs années.

Le compte-rendu ne reprend pas l'intégralité des éléments présentés.

5.2 Licences 2024/2025

- Le DTN présente l'évolution des licences en lien avec les éditions des Jeux Olympiques depuis 1992 ;
 - Taux de féminisation en hausse de 22% en 2008 jusqu'à 35% aujourd'hui ;
 - Le pourcentage de jeunes de -de 18 ans est en revanche en net recul de 45% en 2008 à 34% aujourd'hui, sans toutefois que les données brutes n'évoluent beaucoup ;
 - Taux de création de licences depuis 2017 entre 23000 et 25000 licences (exceptée 2021 année Covid)
 - Taux de renouvellement aux alentours de 70% (excepté pour l'année 2022 qui fait suite à l'année Covid)

5.3 Les ressources humaines

- Carte des postes des cadres d'Etat
- Rappel sur les ressources humaines salariées en lien avec les services gérés par les cadres d'Etat ;

6. FINANCES

Circulaire d'information n° 658

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration 19 & 20 octobre 2024 Noisy-le-Grand

5.1 FFTA

La situation financière est conforme aux orientations budgétaires. Les prévisions de fin d'exercice laissent présager d'un exercice positif d'environ 50k€. Le trésorier assurera la passation pour aider la nouvelle équipe dans la préparation du budget 2025.

5.2 COFTA

Il reste encore des dossiers à finaliser pour récupérer les dernières subventions (87 500€) auprès de la DIGES et une réponse est toujours attendue de la part de l'administration fiscale pour récupérer de la TVA (120 767€).

7. INFORMATIONS/DEBATS

6.1 Retour sur le bouquet provincial et le championnat de France Beursault

- Bouquet provincial 2024
 - Nombre de Compagnies prêtant leurs jeux : 60
 - Nombre de pelotons disponibles : 765
 - Nombre de réservations effectuées : 468
 - Moyenne d'archers par peloton : 4.78
 - Nombre de structures inscrites sur le site : 361
 - Nombre de structures ayant déclaré être présentes au défilé : 280
 - Nombre de drapeaux présent lors du défilé : 284
 - Nombre de structures ayant réservé au moins 1 peloton : 253
- Championnat de France Beursault
 - 530 qualifiés,
 - 47 départements
 - 12 régions
 - 33 jeux ouverts dans les Hauts de France et en Ile-de-France en soutien

6.2 Commission Para-tir à l'arc

- Ouverture des vidéos sur le matériel à tous les encadrants sur la plateforme de formation e-learning ;
- Souhait d'envoyer des affiches à chaque club pour montrer les différents types de handicap et en envoi multiple à des référents pour un affichage dans les centres de rééducation, à finaliser ;
- 80 archers classés para-tir à l'arc sur la saison 2024

6.3 Enquête féminisation

Présentation des résultats bruts de l'enquête avec une mise à disposition pour les administrateurs d'une synthèse.

Le Journal Officiel du Comité Directeur des 19 & 20 octobre 2024

2024_31_ADMIN	Validation de la circulaire 654 du dernier comité directeur	adoptée
2024_32_TRAD	Modalités de qualification au Championnat de France BEURSAULT	adoptée
2024_33_PARCOURS	Duels dans les championnats Elite – Mise en cohérence avec le règlement international (Tir 3D)	adoptée
2024_34_PARCOURS	Duels dans les championnats Elite – Mise en cohérence avec le règlement international (Tir Campagne)	adoptée
2024_35_PARCOURS	Ouverture Arc droit et arc chasse U15/U18 jusqu'au niveau régional	reportée
2024_36_PARCOURS	Date du championnat de France de tir Nature	adoptée

JOURNAL OFFICIEL

N° de motion :	2024_31_ADM
----------------	-------------

Proposée par (Commission, Groupe, etc)	Comité Directeur
---	------------------

OBJET DE LA MOTION

Adoption du procès-verbal du comité directeur en date du 8 & 9 juin 2024 publié dans la circulaire d'information N° 654.

ANCIEN TEXTE (avec références / Texte / Livres / Chapitres / Articles)
--

NOUVEAU TEXTE (avec références souhaitées / Texte / Livres / Chapitres / Articles)
--

Le procès-verbal du comité directeur en date du 8 & 9 juin 2024 publié dans la circulaire d'information N°654 est adopté.

IMPACT DE LA MOTION

La motion ne présente pas d'impacts particuliers.

Résultat du vote :

Nombre de votants : 20 OUI : 20 NON : ABSTENTIONS :
Adopté :Oui

Date de mise en application proposée :	Immédiat
Personne(s) en charge du suivi de la motion	Benoit Ravier

JOURNAL OFFICIEL

N° de motion :	2024_32_BEURSAULT
----------------	-------------------

Proposée par (Commission, Groupe, etc)	Commission Parcours
---	---------------------

OBJET DE LA MOTION

Modalités de qualification au Championnat de France BEURSAULT

L'article C.5.1.1 des règlements généraux a soulevé une interprétation comme étant l'obligation de participer à un championnat départemental ou régional pour se qualifier au Championnat de France

Il est proposé d'harmoniser les termes entre les articles

C.5.1.1. des règlements généraux
et C.5.8.1 du règlement du tir BEURSAULT

ANCIEN TEXTE (avec références / Texte / Livres / Chapitres / Articles)
--

C.5.1.1 QUALIFICATION ET PROCEDURE D'INSCRIPTION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE DE TIR BEURSAULT •

La qualification : Pour se qualifier au Championnat de France Beursault, il faut pour toutes les catégories et pour toute la France sans restriction :

Participer au minimum à deux compétitions qualificatives, dont obligatoirement une du BOUQUET PROVINCIAL et une de type championnat.

NOUVEAU TEXTE (avec références souhaitées / Texte / Livres / Chapitres / Articles)
--

C.5.1.1 QUALIFICATION ET PROCEDURE D'INSCRIPTION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE DE TIR BEURSAULT •

QUALIFICATION :

Pour se qualifier au Championnat de France Beursault, il faut pour toutes les catégories et pour toute la France sans restriction :

Participer au minimum à deux compétitions qualificatives :

Un concours qualificatif ou championnat inscrit au calendrier fédéral

Un Tir du BOUQUET PROVINCIAL

Le reste sans changement

IMPACT DE LA MOTION

La motion ne présente pas d'impacts particuliers.

Résultat du vote :

Nombre de votants : 20 OUI : 20 NON : ABSTENTIONS :

Adopté :Oui

Date de mise en application proposée :	Immédiat
Personne(s) en charge du suivi de la motion	Jean CHESSE / Thierry DEFRENCE

JOURNAL OFFICIEL

N° de motion :	2024_33_PARCOURS
----------------	------------------

Proposée par (Commission, Groupe, etc)	Commission Parcours
---	---------------------

OBJET DE LA MOTION

Concerne le Tir 3D

Pour mise en cohérence avec le format international qui a changé en 2024 concernant les duels dans les championnat ELITE.

ANCIEN TEXTE (avec références / Texte / Livres / Chapitres / Articles)
--

C.1.5 LE TIR :

Phase de qualification

Le tir se fait par 2 sur l'ensemble des cibles. Une possibilité est donnée aux organisateurs de faire un pas de tir pour un archer pour 1 cible de chaque groupe de qualification. Chaque archer tire 2 flèches par cible dans un temps de 1mn30.....

....- Duels pour les médailles (finales)

Le dernier module de 4 cibles (distances inconnues) sert pour les finales pour l'or et le bronze. Les vainqueurs de chaque duel des 1/2 finales se rencontrent pour les médailles d'or et d'argent, les perdants pour la médaille de bronze. Le peloton est recomposé en fonction de chaque duel : celui pour le bronze se tire en premier et les scores sont relevés avant que les archers tirant pour l'or commencent leur tir

Duel 3	duel pour la médaille de bronze, tiré en premier
Duel 4	duel pour la médaille d'or.

NOUVEAU TEXTE (avec références souhaitées / Texte / Livres / Chapitres / Articles)
--

.../...

C.1.5 LE TIR :

Phase de qualification

Le tir se fait par 2 sur l'ensemble des cibles. Une possibilité est donnée aux organisateurs de faire un pas de tir pour un archer pour 1 cible de chaque groupe de qualification. Chaque archer tire 2 flèches par cible dans un temps de 1mn30.

Le classement de la phase de qualification se fait sur le total des points obtenus sur 1 x 24 cibles. Dans l'éventualité d'une égalité des scores, le départage se fera de la manière suivante :

- Pour le classement, excepté pour les égalités décrites plus loin

A l'issue de la phase de qualification

- Au plus grand nombre de 11
- Au plus grand nombre de 10
- Au plus grand nombre de 8
- Au plus grand nombre de 5

2

- Exception :

Le départage des égalités pour entrer dans les phases finales, pour la progression d'une étape à l'autre des duels ou pour l'attribution des médailles, doit se faire par des tirs de barrage, sans prendre en considération le nombre de 11 et de 10.

Un tir de barrage d'une flèche par archer est effectué. Chaque archer tire du pas de tir de sa catégorie. La flèche du plus haut score gagne le duel.

Si l'égalité subsiste, l'archer ayant la flèche la plus près du centre sera déclaré gagnant.

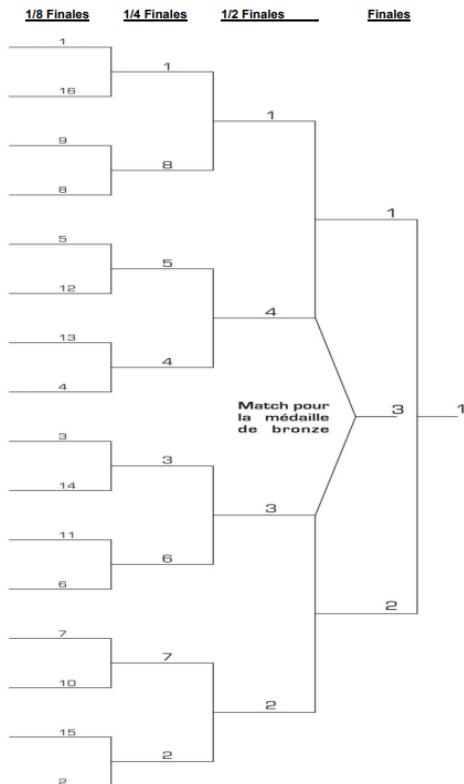
Si l'égalité subsiste encore on répète un barrage jusqu'à résolution de l'égalité. La cible ou le pas de tir sera modifié à chaque barrage.

Le temps limite pour un tir de barrage en individuel sera de 1mn. Les tirs de barrage se feront sur des cibles spécialement désignées à cet effet. Une cible de barrage spécifique sera implantée pour chaque phase de la compétition.

Phases éliminatoires

En phase de duel, il est interdit d'approcher l'archer pour lui faire de l'ombre pendant le tir. Chaque archer tire 2 flèches par cible dans un temps de 2 mn.

Suite aux qualifications sur le parcours de 24 cibles et pour chaque catégorie, des duels éliminatoires sont organisés selon le tableau suivant. Les matchs commencent en 1/8, ¼ ou ½ finales suivant les quotas définis chaque année.



Les duels éliminatoires se tirent sur des boucles de 6 cibles à distances inconnues

A chaque nouveau duel, il y a changement de boucle et si le duel a lieu sur une boucle déjà tirée, alors le piquet de tir sera différent.

- Phase finale

Les ½ finales et finales se tirent sur des boucles de 4 cibles à distances inconnues. **Chaque archer tire 2 flèches par cible dans un temps de 2 mn.**

Les duels se tirent pour chaque catégorie, en rotation normale. L'archer ayant le score le plus élevé de la phase de qualification tir du piquet de gauche.

- **Duels pour les médailles (finales)**

Le dernier module de 4 cibles (distances inconnues) sert pour les finales pour l'or et le bronze. Les vainqueurs de chaque duel des 1/2 finales se rencontrent pour les médailles d'or et d'argent, les perdants pour la médaille de bronze. Le peloton est recomposé en fonction de chaque duel : celui pour le bronze se tire en premier et les scores sont relevés avant que les archers tirant pour l'or commencent leur tir.

.../...

IMPACT DE LA MOTION

Feuilles de marque à créer

Résultat du vote :

Nombre de votants : 20 OUI : 20 NON : ABSTENTIONS :

Adopté :Oui

Date de mise en application proposée :	1 ^{er} janvier 2025
Personne(s) en charge du suivi de la motion	Monique SALAUN LE BAUT

JOURNAL OFFICIEL

N° de motion :	2024_34_PARCOURS
----------------	------------------

Proposée par (Commission, Groupe, etc)	Commission Parcours
---	---------------------

OBJET DE LA MOTION

Concerne le Tir CAMPAGNE

Pour mise en cohérence avec le format international qui a changé en 2024 concernant les duels dans le championnat ELITE.

ANCIEN TEXTE (avec références / Texte / Livres / Chapitres / Articles)

C.3.2 LES PARCOURS

- Epreuve de qualification (premier jour) : 1 parcours de 24 cibles comportant 12 postes à distances inconnues et 12 postes à distances connues, disposés selon l'article A.7.4 du Règlement du Tir en Campagne. Le panachage des cibles est autorisé....

C.3.4 LE DEPARTAGE DES EGALITES

Toutes les égalités seront résolues selon le règlement du tir en campagne ([articles B.6.3.2.1 et B.6.3.2.2.](#))

- Phase de qualification :**
En cas d'égalité de points pour les 2e et 3e places à l'issue de la phase de qualification,
 - tir de barrage sur une cible installée à cet effet près de la zone centrale, à la distance maximale pour chaque division d'arc.
- Phase éliminatoire :**
tir de barrage sur la dernière cible du module tiré par les archers en duels
- Phase finale :**
1/2 finales : tir de barrage sur la dernière cible du module tiré par les archers en duels.
Finales pour les médailles.
En cas d'égalité de points lors des finales pour les médailles, tir de barrage sur une cible spécialement installée à cet effet, près de la zone centrale, à la distance maximale pour chaque division d'arc.

NOUVEAU TEXTE (avec références souhaitées / Texte / Livres / Chapitres / Articles)

C.3.2 LES PARCOURS

- Epreuve de qualification (premier jour) : 1 parcours de 24 cibles comportant 12 postes à distances inconnues et 12 postes à distances connues, disposés selon l'article A.7.4 du Règlement du Tir en Campagne. Le panachage des cibles est autorisé.
- Epreuves éliminatoires (deuxième jour) : Match à élimination directe sur 6 cibles à distances connues. Chaque boucle doit contenir au moins un blason de chaque diamètre (20, 40, 60 et 80cm) La répartition est laissée au choix de l'organisateur Sur chaque cible, toutes les distances doivent être piquetées (courte, moyenne et longue)
- Epreuves finales (deuxième jour) : 1/2 finales et finales sur 4 cibles connues. Pour les 1/2 finales et les finales, installer 2 fois 4 cibles à distances connues, si possible en continu.

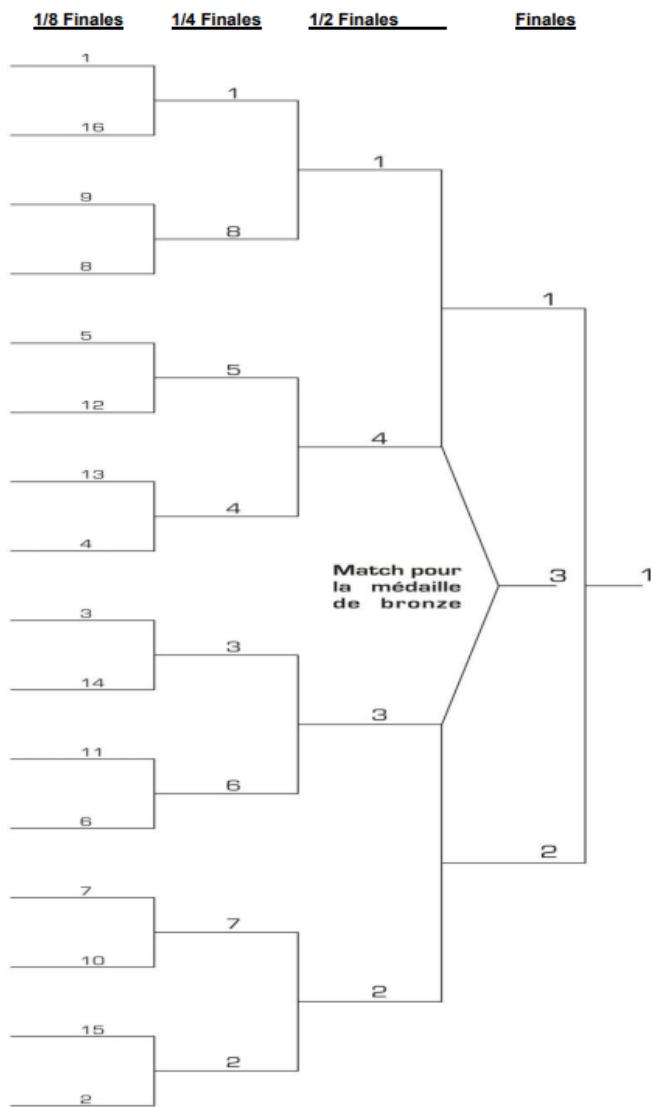
C.3.3 LE DEROULEMENT

• Entraînement

Aucun entraînement n'est autorisé sur le parcours de la compétition. Un terrain d'entraînement est installé à proximité pour l'entraînement officiel, la veille du championnat. Avant le début des tirs, le jour du championnat, ainsi qu'avant les phases éliminatoires et finales, des cibles d'entraînement seront mises à la disposition des concurrents à proximité de la zone de rassemblement.

• Tirs de qualification

A l'issue de l'épreuve de qualifications sur le parcours de 24 cibles, des duels éliminatoires sont organisés selon le tableau suivant. Les matchs commencent en 1/8, 1/4 ou 1/2 finales suivant les quotas définis chaque année.



• Phase éliminatoire

La phase éliminatoire se tire sur des boucles de 6 cibles connues (voir tableau ci-dessous). L'ordre des cibles est à la discréption de l'organisateur.

TABLEAUX DISTANCES BOUCLE 6 CIBLES			
N° de cibles	Diamètre de bleson	Piquet bleu	Piquet rouge
1	Ø20	10 ou 15	15 ou 20
2	Ø40	15 ou 20	20 ou 25
3	Ø40	20 ou 25	25 ou 30
4	Ø60	30 ou 35	35 ou 40
5	Ø60	35 ou 40	40 ou 45
6	Ø80	40 ou 45	50 ou 55

A chaque nouveau duel, il y a changement de boucle et si le duel a lieu sur une boucle déjà tirée, alors le piquet de tir sera différent.

• Phase finale

Les ½ finales et finales se tirent sur des boucles de 4 cibles distances connues.

- 1/2 finales

Les 4 sélectionnés précédemment, dans chaque catégorie tirent en duels sur le module de 4 cibles, distances connues, suivant :

Distances 1/2 finales et finales				
n° de cibles	diamètre blason	pique blanc	pique bleu	pique rouge
1	020	15	15	20
2	040	20	25	30
3	060	25	35	40
4	080	35	45	55
1	020	10	10	15
2	040	15	20	25
3	060	30	40	45
4	080	40	50	60

Les duels se tirent, pour chaque catégorie, en rotation normale. L'archer ayant le score le plus élevé de la phase de qualification tire du pique de gauche :

- Duels pour les médailles (finales)

Le dernier module de 4 cibles (distances connues) sert pour les finales pour l'or et le bronze. Les vainqueurs de chaque duel des 1/2 finales se rencontrent pour les médailles d'or et d'argent, les perdants pour la médaille de bronze. Le peloton est recomposé en fonction de chaque duel : celui pour le bronze se tire en premier et les scores sont relevés avant que les archers tirant pour l'or commencent leur tir.

.../...

C.3.4 LE DEPARTAGE DES EGALITES

Toutes les égalités seront résolues selon le règlement du tir en campagne (articles B.6.3.2.1).

IMPACT DE LA MOTION

Feuilles de marque à créer

Résultat du vote :

Nombre de votants : 20 OUI :20 NON : ABSTENTIONS :

Adopté : Oui

Date de mise en application proposée :	1 ^{er} janvier 2025
Personne(s) en charge du suivi de la motion	Monique SALAUN LE BAUT

JOURNAL OFFICIEL

N° de motion :

2024_35_PARCOURS

Proposée par
(Commission, Groupe, etc)

Commission Parcours

OBJET DE LA MOTION

La pratique de l'arc droit et de l'arc chasse se développe chez les jeunes mais jusqu'à présent aucune compétition ne leur est ouverte. La commission Parcours, demande l'ouverture des compétitions jusqu'au niveau régional pour la catégorie U15 (regroupement U13 et U15) et pour la catégorie U18. Cette demande concerne le tir Nature et le tir 3D. Ces catégories seront ouvertes jusqu'au championnat régional. Le tir en équipe en international intègre maintenant un arc chasse, l'ouverture aux jeunes archers permettra d'avoir plus d'archers pour les sélections futures.

ANCIEN TEXTE (avec références / Texte / Livres / Chapitres / Articles)

Tir 3D

A.2 LES CATEGORIES DES TIREURS :

Types	Arc nu (BB)		Arc à Poulie nu (Co)		Arc Droit (AD)		Arc Libre (TL)		Arc Chasse (AC)	
Catégories	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
U13	OUI	OUI	X	X	X	X	OUI (1)	OUI (1)	X	X
U15	OUI	OUI	X	X	X	X			X	X
U18	OUI	OUI	X	X	X	X	OUI	OUI	X	X
U21	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Seniors 1	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Seniors 2	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Seniors 3	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI

(1) Catégorie ouverte jusqu'au championnat régional

B.2 L'ATTRIBUTION DES PAS DE TIR :

Seniors 3, Seniors 2, Seniors 1, U21 : Piquet rouge pour les arcs libres

Toutes les autres catégories (à l'exception des U13 et U15 Arcs Nus) : Piquet bleu, plus proche.

U13, U15 (Arcs nus et Arc libre) et la catégorie "Promotion" : Piquet blanc

Tir Nature

A.2 LES CATEGORIES DES TIREURS :

Types	Arc nu (BB)		Arc à Poulie nu (Co)		Arc Droit (AD)		Arc Libre (TL)		Arc Chasse (AC)	
Catégories	Femme s	Homme s	Femme s	Homme s	Femme s	Homme s	Femme s	Homme s	Femme s	Homme s
U13	OUI	OUI	X	X	X	X	OUI (1)	OUI (1)	X	X
U15	OUI	OUI	X	X	X	X			X	X

U18	OUI	OUI	X	X	X	X	OUI	OUI	X	X
U21	OUI									
Seniors 1	OUI									
Seniors 2	OUI									
Seniors 3	OUI									

(1) Catégorie ouverte jusqu'au championnat régional

B.2 ATTRIBUTION DES PAS DE TIR

Seniors 3, Seniors 2, Seniors 1, U21 : 1ère flèche au pas rouge, 2ème flèche au pas bleu.

U18 : 1ère flèche au pas bleu, 2ème flèche au pas blanc.

U15 et U13 (arc nu et arc libre) : les deux flèches du pas blanc

Les ordres de tir dégressifs doivent être respectés : rouge, bleu et blanc

B.7 TEMPS DE TIR

B.7.1 TEMPS ALLOUE AU TIR DE 2 FLECHES

L'unité est la seconde

	Arc Nu		Arc à Poulie nu		Arc droit		Arc Libre		Arc Chasse	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
U13	45	45								
U15	45	45								
U18	45	45								
U21	30	30	30	30	30	30	45	45	30	30
Seniors 1	30	30	30	30	30	30	45	45	30	30
Seniors 2	45	45	45	45	45	45	45	45	45	45
Seniors 3	45	45	45	45	45	45	45	45	45	45

NOUVEAU TEXTE (avec références souhaitées / Texte / Livres / Chapitres / Articles)

Tir 3D

A.2 LES CATEGORIES DES TIREURS :

Types	Arc nu (BB)		Arc à Poulie nu (Co)		Arc Droit (AD)		Arc Libre (TL)		Arc Chasse (AC)	
Catégories	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
U13	OUI	OUI	X	X	OUI (1)	OUI (1)	OUI (1)	OUI (1)	OUI (1)	OUI (1)
U15	OUI	OUI	X	X						
U18	OUI	OUI	X	X	OUI (1)	OUI (1)	OUI	OUI	OUI (1)	OUI (1)
U21	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Seniors 1	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Seniors 2	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Seniors 3	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI

(1) Catégorie ouverte jusqu'au championnat régional

B.2 L'ATTRIBUTION DES PAS DE TIR :

Seniors 3, Seniors 2, Seniors 1, U21 : Piquet rouge pour les arcs libres

Toutes les autres catégories (à l'exception des U13 et U15 Arcs Nus, Arc chasse et Arc Droit) : Piquet bleu, plus proche.
 U13, U15 (Arcs nus, Arc droit, Arc chasse et Arc libre) et la catégorie "Promotion" : Piquet blanc

Tir Nature

A.2 LES CATEGORIES DES TIREURS :

Types	Arc nu (BB)		Arc à Poulie nu (Co)		Arc Droit (AD)		Arc Libre (TL)		Arc Chasse (AC)	
Catégories	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
U13	OUI	OUI	X	X	OUI (1)	OUI (1)	OUI (1)	OUI (1)	OUI (1)	OUI (1)
U15	OUI	OUI	X	X		OUI (1)	OUI (1)	OUI (1)		
U18	OUI	OUI	X	X	OUI (1)	OUI (1)	OUI	OUI	OUI (1)	OUI (1)
U21	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Seniors 1	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Seniors 2	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Seniors 3	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI

(1) Catégorie ouverte jusqu'au championnat régional

B.2 ATTRIBUTION DES PAS DE TIR

Seniors 3, Seniors 2, Seniors 1, U21 : 1ère flèche au pas rouge, 2ème flèche au pas bleu.

U18 : 1ère flèche au pas bleu, 2ème flèche au pas blanc.

U15 et U13 (arc nu, arc chasse, arc droit et arc libre) : les deux flèches du pas blanc

Les ordres de tir dégressifs doivent être respectés : rouge, bleu et blanc

B.7 TEMPS DE TIR

B.7.1 TEMPS ALLOUE AU TIR DE 2 FLECHES

L'unité est la seconde

	Arc Nu		Arc à Poulie nu		Arc droit		Arc Libre		Arc Chasse	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
U13	45	45			45	45	45	45	45	45
U15	45	45			45	45	45	45	45	45
U18	45	45			45	45	45	45	45	45
U21	30	30	30	30	30	30	45	45	30	30
Seniors 1	30	30	30	30	30	30	45	45	30	30
Seniors 2	45	45	45	45	45	45	45	45	45	45
Seniors 3	45	45	45	45	45	45	45	45	45	45

IMPACT DE LA MOTION

La motion ne présente pas d'impacts particuliers.

Résultat du vote :

Nombre de votants : OUI : NON : ABSTENTIONS :

Adopté :

Date de mise en application proposée :	Immédiat
Personne(s) en charge du suivi de la motion	Monique SALAUNT LE BAUT

REPORTÉE

JOURNAL OFFICIEL

N° de motion :	2024_36_PARCOURS
----------------	------------------

Proposée par (Commission, Groupe, etc)	Commission Parcours
---	---------------------

OBJET DE LA MOTION

Modification d'un article du règlement du tir Nature – Date du championnat de France

ANCIEN TEXTE (avec références / Texte / Livres / Chapitres / Articles)

C.1.1. DATE

Ce championnat se déroule durant le mois de mai de la saison sportive.

NOUVEAU TEXTE (avec références souhaitées / Texte / Livres / Chapitres / Articles)

C.1.1 Réservé

IMPACT DE LA MOTION

La motion ne présente pas d'impacts particuliers.

Résultat du vote :

Nombre de votants : 20 OUI : 19 NON : 1 ABSTENTIONS :
Adopté : Oui

Date de mise en application proposée :	1 ^{er} septembre 2025
Personne(s) en charge du suivi de la motion	Monique SALAUNT LE BAUT